

PROCESSUS DE CERTIFICATION 2022

Référence 22-CERT

Document téléchargeable sur extranet
3ème cycle → 3ème cycle et certification

Vous avez suivi la formation spécifique 3ème cycle qui comprenait les éléments suivants :

- La signature du cadre déontologique et du règlement interne
- Le stage Relation & Attitude Thérapeutique
- Un module de psychopathologie avec satisfaction à son évaluation
- Un module de formation avancée en Gestalt-thérapie : AGTROC avec satisfaction à son évaluation

L'engagement dans le processus de certification témoigne que vous faites preuve de :

- Une maturité personnelle, sociale et professionnelle
- Un respect des codes de déontologie
- Une reconnaissance par les instances professionnelles (fédérations, sociétés)
- Une formation continue
- Une pratique supervisée
- Un désir de pratiquer le métier de Gestalt-thérapeute

ÉTAPE 1 : COMPAGNON & GESTALT-THÉRAPEUTE en cours de certification finale

→ Entrer en compagnonnage. Il est très conseillé mais facultatif. (Une seule démarche : envoyer un courrier à Yves Plu directeur.) Le relais sera pris par la coordonnatrice des compagnons, actuellement Annick Le Grand.

→ Devenir Gestalt-thérapeute en cours de certification finale (obligatoire avant de commencer l'écrit final).

Vous paraitrez dans les annuaires de la FF2P et du site de gestalt+.

Pour ce faire, vous devez avec l'accord de gestalt+ (accord verbal avant 2017 et par feu vert ensuite) :

- Exercer la Gestalt-thérapie pour l'accompagnement des adultes
- Ou la Gestalt-thérapie en organisation
- Être en supervision de votre pratique
- Adhérer à la Fédération Nationale d'Accréditation (NAO) : FF2P (Fédération Française de Psychanalyse et de Psychothérapie) Cotisation annuelle : 55€ Adhésion en qualité de membre étudiant en cours de certification finale. Le formulaire est téléchargeable sur l'extranet 3e cycle → 3e cycle et certification → en cours de certification finale. Vous envoyez votre dossier à l'école qui le transmet avec une lettre à la FF2P et vous serez admis automatiquement puisque venant d'un institut accrédité. Ce formulaire est accompagné des quatre pièces suivantes :
 - Un justificatif de statut professionnel (libéral, autre ou employeur si exercice en organisation)
 - La fiche « CV site » pour être sur le site de gestalt+ en qualité de Gestalt-thérapeute en cours de certification finale

- Le tableur numérique de calcul d'activités
- La fiche numérique « parcours de formation »
- Adhérer à une société de pairs de la méthode Gestalt-thérapie est conseillé :
 - FPGT : Fédération des Professionnels de la Gestalt-thérapie, cotisation annuelle 80€ + participation minimale de 1€
 - EAGT : Association Européenne de Gestalt-thérapie, cotisation pour 4 ans de 20€ pour étudiant en cours de certification finale
 - SFG : Société Française de Gestalt, cotisation annuelle 150€
 - CEGT : Collège Européen de Gestalt-thérapie, cotisation annuelle 135€

ETAPE 2 : VALIDATION DE SA FORMATION

Avant la certification, votre formation sera complétée par :

- Une formation à la caractérologie par l'ennéagramme des niveaux 1 et 2
- Une formation continue avec un minimum au sein de gestalt+ de 4 stages professionnalisant soit 90 heures. Si vous êtes entré en 3e cycle avant 2017 il s'agit de 3 stages soit 67.50 heures
- Une supervision : à partir de la prise en charge de client, il est indispensable que le stagiaire s'inscrive dans un processus de supervision continue
 - Le nombre minimal d'heures de supervision individuelle ET en groupe sont :
 - en groupe au sein de l'institut par des superviseurs agréés par gestalt+ de 150 heures (les heures de supervision d'intégration incluses dans les modules de formation ne sont pas prises en compte dans ces 150 heures)
 - en individuel par des superviseurs agréés par gestalt+ à l'extérieur de l'institut pour une valeur de 10 heures minimum à faire valoir à partir de la certification 2023

ETAPE 3 : VALIDER UN ECRIT FINAL

A : Deux orientations se dessinent :

- Gestalt-thérapeute pour l'accompagnement des adultes
- Gestalt-thérapeute en organisation permettant un exercice professionnel sous différentes formes en institution ou en entreprise

B : Démarrer l'écrit :

- Cet écrit doit être réalisé dans les cinq ans qui suivent la fin de la formation des modules de 3e cycle
- Vous devez être Gestalt-thérapeute en cours de certification finale
- Vous avez exercé sous supervision un certain nombre d'heures et vous avez terminé votre dernier module de 3e cycle
- Vous témoignerez d'une thérapie personnelle (250 heures minimum dont au moins 50 en individuel) au moment de la certification
- Vous contactez Yves Plu directeur pour lui transmettre votre intention d'écriture

C : Déroulement :

C1 : Avant le dépôt initial de votre écrit, vous remettrez au secrétariat :

- Votre droit d'évaluation : il s'élève à 350€ réglable par chèque ou prélèvement
- Le dernier justificatif d'adhésion à la FF2P
- La mise à jour de votre tableur numérique de calcul d'activités
- La mise à jour de votre fiche numérique « parcours de formation »

C2 : Le dépôt initial : à cette date au plus tard, vous déposez au secrétariat de l'école DEUX documents de l'écrit en support papier accompagnés d'une fiche d'auto-évaluation (disponible sur extranet 3e cycle → 3e cycle et certification)

C3 : Le retour de première lecture. Ensuite, l'écrit est analysé par le directeur et un lecteur Gestalt-thérapeute extérieur à gestalt+, qui proposent toujours un processus d'amélioration en demandant des modifications / compléments plus ou moins importants. Ceci vous est renvoyé à la date prévue.

C4 : Le dépôt définitif, après améliorations, corrections et modifications, au plus tard à la date prévue vous déposez ou expédiez au secrétariat :

- DEUX documents de l'écrit en support papier où les améliorations sont surlignées en JAUNE

C5 : La validation de l'écrit est donnée par le directeur de gestalt+, la mise en dialogue public devient possible. Expédiez alors au secrétariat :

- Un document de l'écrit en support papier avec suppression des surlignés JAUNE
- Un exemplaire numérique en un seul fichier (et non pas un fichier par partie !)

C6 : Pour tout ce processus, vous pouvez bénéficier d'un soutien à l'écriture :

- Un stage de deux jours et demi pour lancer votre réflexion « construire sa propre réflexion sur sa pratique » animé par Sylvie Dumez et Annick Le Grand.: www.gestalt-plus.fr/formations/soutien-cprp. Nous vous conseillons de participer à ce stage assez tôt en sachant que l'écrit final demande souvent deux années de travail. Vous pouvez vous inscrire directement sur le site.
- Pour vous soutenir dans l'élaboration de l'écrit, vous pouvez bénéficier d'une aide individualisée par Annick ou Sylvie : www.gestalt-plus.fr/formations/soutien-a. Après accord avec l'une d'entre elle, vous vous mettez en relation avec Sabine Hilmoine, assistante administrative et pédagogique, pour valider votre inscription au soutien individualisé.

C7 : La mise en dialogue public a lieu avec un représentant de l'institut gestalt+ et le lecteur Gestalt-thérapeute extérieur et devant un public composé de Gestalt thérapeutes et de quelques invités personnels (prévenir le secrétariat du nombre). La fiche d'évaluation est disponible sur extranet 3e cycle → 3e cycle et certification.

Pour préparer votre mise en dialogue public vous pouvez retrouver Annick et Sylvie pour une journée : www.gestalt-plus.fr/formations/soutien-b. Les travaux écrits peuvent être diffusés par gestalt+ en totalité ou partiellement. Le stagiaire peut s'y opposer en adressant au directeur un courrier le stipulant.

CALENDRIER 2022

Dépôt initial	Retour 1ère lecture	Validation par le directeur gestalt+	Dépôt définitif	Mise en dialogue public
2 février 2022	2 mars 2022	4 mai 2022	2 juin 2022	10-11 juin 2022

ETAPE 4 : OBTENTION DES CERTIFICATS

Les conditions d'obtention des certificats :

- un nombre d'heures de pratique (400 heures et 2 ans minimum)
- une supervision suffisante et continue (150 heures en groupe reconnu par gestalt+)
- une thérapie personnelle (250 heures minimum dont au moins 50 en individuel)
- avoir obtenu validation de son écrit final
- avoir satisfait aux critères de la mise en dialogue public

Le certificat de gestalt+ : « Gestalt-thérapeute pour l'accompagnement des adultes » permet, par le biais de l'accréditation de l'institut l'obtention des certificats européens CEP ou/et CEGT.

Le certificat de gestalt+ : « Gestalt-thérapeute en organisation » ne le permet pas. Néanmoins après ce premier certificat, un processus d'évaluation interne et simplifiée vous donne la possibilité d'obtention du certificat de « Gestalt-thérapeute pour l'accompagnement des adultes » ouvrant ainsi à l'accès au CEP et CEGT.

Les certificats européens après avoir transformé son adhésion en cours de certification à la FF2P en qualité de membre individuel coût 180€, il peut être obtenu ensuite le CEP (certificat européen de psychothérapie) coût 240€ et le CEGT (certificat européen de Gestalt-thérapie) coût 90€. Les documents sont téléchargeables sur extranet : 3e cycle → 3e cycle et certification → certification européenne.

DES REPÈRES sur L'ÉCRIT FINAL

Dans le cadre de l'accréditation EAP EAGT, l'école gestalt+ organise la formation menant au certificat de Gestalt-thérapeute certifié par gestalt+ donnant droit à ce titre à la FF2P. Ce qui conduit à devenir titulaire des certificats européens en psychothérapie (CEP) et en Gestalt-thérapie (CEGT). Un des éléments de la formation de 3e cycle menant à ce certificat consiste en la rédaction d'un écrit final, rédigé par le professionnel, validé par un Gestalt-thérapeute correcteur en tant que « lecteur extérieur » mandaté par gestalt+. Puis une mise en dialogue avec le Gestalt-thérapeute correcteur, et un représentant de l'institut gestalt+ est organisée devant un public.

1 - Finalités et intentions pédagogiques :

Cet écrit, survenant en début de pratique durant les cinq premières années, est une occasion de réfléchir sur la continuité de son développement professionnel.

Cet écrit final se place dans le contexte d'une formation d'adultes ancrés dans une réalité professionnelle actuelle de la pratique de la Gestalt-thérapie à l'échelle locale, nationale comme européenne. Les Gestalt-thérapeutes, souhaitant mener l'écrit final à son terme, sont d'une part conscients de leur mouvement d'évolution continue dans l'exercice de leur métier, et d'autre part conscients de l'évolution du métier de Gestalt-thérapeute dans les contextes politiques et sociaux de leur réalité professionnelle.

C'est pourquoi :

- Le professionnel apporte une idée directrice qui au cours de cet écrit témoigne de son expérience avec une cohérence entre pratique et notions théoriques gestaltistes ainsi que des questionnements qui s'y associent. L'écrit final contribue ainsi à la construction de l'identité professionnelle autonome et responsable. Il place l'auteur dans le développement de sa propre position de « chercheur embarqué » vis à vis des pratiques professionnelles.
- Le professionnel s'inscrit dès le début de sa pratique du métier de Gestalt-thérapeute dans une dimension réflexive. L'écrit final permet d'établir des liens entre pratique et signification élaborée par le professionnel lui-même. Les références bibliographiques facilitent la compréhension et le questionnement en mobilisant la formation reçue (formation à la Gestalt essentiellement, mais non exclusivement). Il s'agit d'être capable de s'interroger soi-même et de questionner sa pratique. Ainsi, les éléments de compréhension apportent une perspective d'amélioration de sa propre pratique et participe à l'évolution du métier de Gestalt-thérapeute.

2 - L'élaboration de l'écrit vise à développer plusieurs compétences :

- engagement dans une réflexion personnelle
- capacité à situer une problématique dans un contexte plus large
- tolérance du rythme de son élaboration réflexive sans céder à l'urgence
- développement des aptitudes à l'analyse et à la synthèse
- capacité à conduire et à affiner une démarche méthodique d'analyse / synthèse des informations disponibles (notes personnelles, éléments bibliographiques, etc)
- lien entre sa pratique et la théorie gestaltiste
- appropriation d'une démarche autonome de réflexion
- formalisation d'une production écrite cohérente
- mise en dialogue public de sa réflexion personnelle à partir de son écrit
- engagement assertif dans une réflexion collective sur le métier de Gestalt-thérapeute
- capacité à se projeter professionnellement à moyen et à long terme
- éventuellement, capacité de promotion du travail réalisé (communications, publications, etc)

3 - L'écrit est validé quand il rend compte :

- d'une réflexion personnelle organisée en :
 - une introduction présentant le questionnement, l'idée directrice de l'écrit
 - un développement :
 - approfondissant l'idée directrice sans perdre le lien avec sa pratique personnelle

- explorant des affirmations et des questions en lien avec sa pratique de Gestalt-thérapeute
- un apport théorique en Gestalt-thérapie
- une organisation équilibrée des différentes parties est laissée à l'initiative de l'auteur
- une vision psychopathologique de la situation décrite (psychopathologie gestaltiste : self, champ, reproduction etc... ou DSM ou psychodynamique : enjeux développementaux, personnalité, caractère, tempérament etc...
- une intention professionnelle en lien avec ce qui a émergé dans l'écrit pour prolonger la réflexion sur la pratique, incluant notamment les points de vigilance et un plan de formation continue. (2 pages maximum)
- une conclusion, en relation avec les parties précédentes, évoquant les acquis, d'autres questionnements associés...
- d'une réflexion personnelle cohérente car :
 - les affirmations sont étayées par des données issues de la pratique professionnelle ou par des références solides à des notions théoriques
 - les citations sont explicites et référencées situant la réflexion dans le cadre de la Gestalt-thérapie
 - l'auteur rend perceptible au lecteur le lien existant entre des données théoriques et pratiques
- du respect du cadre d'écriture :
 - de l'introduction à la conclusion, l'écrit comporte entre 60 000 et 70 000 signes
 - la présentation est libre et respecte la charte des écrits de gestalt+

4 – Critères d'évaluation et d'auto-évaluation

La fiche est disponible sur extranet 3ème cycle → 3ème cycle et certification.